

10 Faits divers & Justice

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada/Trois questions au conseil de l'accusé...

...Me Martial Dibangoyi Loundou : " Tant que la présomption d'innocence est respectée, nous avons le droit d'être confiants"

Propos recueillis par JNE
Libreville/Gabon

Au terme de la deuxième journée du procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada, jeudi dernier au Palais de justice de Libreville, l'Union a donné la parole aux avocats des deux parties en conflit pour faire le point des débats. Celui de l'accusé, Me Martial Dibangoyi Loundou, a accepté le principe en soutenant, entre autres « nos chances sont intactes, et tant que la présomption d'innocence est respectée, nous avons le droit d'être confiants dans notre procédure ». En revanche, ses confrères de la partie civile ont botté en touche en nous donnant rendez-vous le 29 mars prochain, jour de l'audience consacrée à la communication des pièces.

Que peut-on retenir à ce stade du procès Ministère public-État gabonais contre votre client Blaise Wada ?

Me Martial DIBANGOYI LOUNDOU : le procès évo-



Martial Dibangoyi Loundou : "Les chances de notre client sont intactes".

lue sur une cadence intéressante pour la partie défenderesse, parce que ce procès doit pouvoir déboucher sur des plaidoiries. Il s'agit d'un crime financier et nous sommes en matière de finances publiques. Il était donc important d'entendre plusieurs personnes sur les mouvements financiers. Vous avez pu constater que le comptable public de l'UCET (Unité de coordination, des études et travaux, ndlr) a fait une démonstration qui a apporté du grain à moudre, des explications

pertinentes sur les fonds alloués par les bailleurs de fonds internationaux au Gabon et sur, à mon avis, l'impossibilité, dans les mécanismes mis en place par l'État, de pouvoir extraire des sommes d'argent allouées à l'UCET. Je pense que la présence de ce comptable à la barre a permis d'édifier tout le monde. Il vous souviendra qu'au début du procès, j'avais fait cette observation : la précipitation en arrestation d'un agent public pour un crime financier est un peu complexe, dans la mesure



Les avocats de l'Etat ont promis de s'expliquer le 29 mars.

où la Cour des comptes, la Commission nationale pour la lutte contre l'enrichissement illicite et même l'administration concernée auraient dû faire un travail préalable. C'est-à-dire qu'il y a, au-dessus, un ministère et, en dessous, des infrastructures placées sous le contrôle des autorités administratives. Donc, nous sommes dans le cas d'espèce. Il s'agit de faire une démonstration de preuves en matière de finances publiques.

Et pour la suite des dé-

bats ?

Nous sommes sereins. Je félicite la présidente de la Cour criminelle spéciale (Mme Paulette Akolli, Ndlr) pour avoir conduit les débats avec maestria. C'est une affaire complexe. Ce sont des enquêtes qu'elle est obligée de mener instamment à la barre. Ceci étant, nous restons confiants dans les principes du débat. La présomption d'innocence, jusque-là, n'est pas dévoyée et tant que la présomption d'innocence est respectée, nous avons le

droit d'être confiants dans notre procédure.

Que dire des chances de votre client dans ce procès ?

Nos chances sont intactes. Si nous appliquons le droit, rien que le droit en matière de présomption d'innocence, et en respectant les procédures conformes à la matière à laquelle nous sommes soumis aujourd'hui, nous avons le droit d'être confiants. Maintenant, avec la complexité d'un débat comme celui-ci, tout est possible. Mais jusque-là, notre client a donné des explications conformes qu'on attendait de lui, ce sont des explications qu'il aurait pu donner à la Cour des comptes si la procédure avait été respectée. Il y a des documents qu'on ressort de toutes parts dont on essaie d'apporter une explication, ce qui n'est pas facile. Blaise Wada essaie d'être compétent, pertinent dans ses explications et ce sera à la Cour d'en juger. C'est dire que le dernier mot revient à la Cour.

Incendie dans la région de Kango

Il meurt calciné dans son sommeil à Mveng-Ayong

SCOM

Libreville/Gabon

ARMEL Mba Ndzong Mba, employé dans une société forestière, est dernièrement passé de vie à trépas de la manière la plus atroce, à Mveng-Ayong, une bourgade du département du Komo, située sur la route de Medouneu. En effet, ce jeune homme, la trentaine révolue, a trouvé la mort dans un incendie d'une rare violence, survenu alors qu'il dormait

profondément seul dans sa maison.

D'après une source proche de la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie de Kango-centre, qui a compétence sur la zone du drame, le jour de l'accident, Armel Mba Ndzong Mba rentre chez lui éméché. Car, après avoir perçu son salaire mensuel, il choisira de passer d'abord du bon temps dans les bistrotts avec des amis.

Tant et si bien que, lorsqu'il se retrouve à la maison, quelques heures plus tard, il va commettre l'irrépara-



L'explosion du gaz a contribué à intensifier le brasier.

ble, en tentant de combler son ventre. Pour cela, il met le petit creux ressenti dans au feu la marmite de nour-

riture, histoire de s'offrir un repas chaud. Malheureusement, en revenant dans la salle à manger, il s'affale dans le canapé. La suite est facile à deviner: la marmite, transformée quelque temps après en torche, déclenche l'incendie.

Les flammes ne tardent pas à lécher les murs en planches et à consumer en un temps record tout ce qui se trouve dans la demeure. Y compris Armel, toujours plongé dans un profond sommeil.

« L'incendie s'est promptement intensifié avec l'explo-

sion de la bouteille de gaz butane. La victime n'a eu aucune chance de sortir du piège incandescent », confie une source judiciaire.

Il est donc trop tard lorsque les voisins sont réveillés par le bruit du brasier.

Sur les lieux du drame, le lendemain, pour faire un constat d'usage, les Officiers de police judiciaire (OPJ) n'ont eu aucune difficulté pour identifier la dépouille d'Armel Mba Ndzong Mba, littéralement calciné.

Dans le département de la Basse-Banio

Un notable sauvagement assassiné au village Malounga

IMM

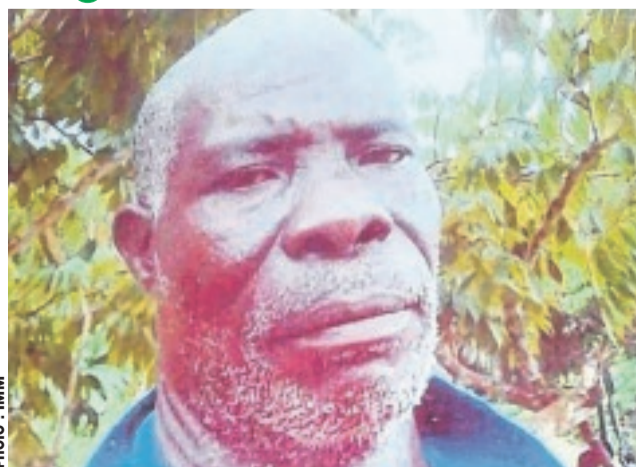
Mayumba/Gabon

LE regroupement des villages Malounga, dans le département de la Basse-Banio dont Mayumba est le chef-lieu, pleure un de ses notables, Paul Doukaga, décédé dans des conditions horribles, le 15 mars dernier. En effet, selon toute vraisemblance, le sexagénaire est mort assassiné, par des personnes

non encore identifiées à ce jour.

Ce jour-là, Paul Doukaga, fidèle à ses habitudes, décide de se rendre en brousse pour une partie de chasse. Son fusil en bandoulière, il dit gentiment au revoir à ses proches, puis prend la direction de la forêt.

Chemin faisant, il tombe malheureusement sur des bandits au niveau de la carrière de Séricom, non loin de la sortie du village. Ces derniers l'agressent sauvagement jusqu'à ce que



Le notable Doukaga de son vivant.

mort s'ensuive, puis s'enfuient aussitôt.

Ce sont des riverains qui, en se rendant eux aussi en forêt quelque temps après, font la macabre découverte: le corps sans vie du défunt gisant dans une mare de sang. Ils en saisissent les autorités, qui arrivent sur les lieux pour le constat et les formalités qui vont avec.

La scène de crime est insoutenable. Et pour cause ! Le thorax du notable est perforé, et les côtes de son flanc droit sont brisées.

Selon le rapport du médecin-chef du centre médical de Mayumba, toute cette atrocité visait à arracher le cœur de la victime. Ce qui vient conforter les populations du regroupement des villages Malounga dans leur soupçon: le rituel comme mobile de l'assassinat du vieux Doukaga. L'affaire a été confiée à la gendarmerie qui a immédiatement ouvert une enquête pour en savoir plus sur ce drame et, si possible, arrêter les coupables.